



SIXIÈME PARTIE

**REVUE DE PRESSE DU CALACS
ANNÉE 2007-2008**

Troublante agression à East Angus

RENÉ-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@tribune.qc.ca

SHERBROOKE — Un homme de 23 ans est accusé d'être à l'origine d'une troublante affaire d'agression sexuelle survenue sur une personne atteinte de déficience intellectuelle à East Angus.

Ludovic Bouchard a été formellement accusé d'agression sexuelle avec une autre personne, hier, devant la juge Danielle Côté de la Cour du Québec.

Ces événements troublants se-

raient survenus le 22 avril dernier à l'appartement d'un présumé complice de l'accusé sur la rue Angus Nord.

«Les deux hommes auraient attiré leur victime dans un appartement. À cet endroit, les deux hommes l'auraient incité à se dévêtir avant qu'il n'y ait des attouchements puis agression sexuelle complète», explique le porte-parole de la Sûreté du Québec en Estrie, Louis-Philippe Ruel.

De retour dans sa famille d'accueil, la jeune femme dans la

vingtaine aurait parlé de sa mésaventure aux responsables de l'endrofit.

«Elle a verbalisé ces événements. Cependant, cette femme n'a pas les capacités d'offrir un consentement éclairé», poursuit l'agent Ruel.

Une plainte a été déposée au poste de la SQ de la MRC du Haut-Saint-François. La rencontre de plusieurs personnes a permis de remonter jusqu'à deux suspects. Ludovic Bouchard a été arrêté vendredi dernier.

«Après avoir été interrogé par

nos enquêteurs, il est demeuré détenu toute la fin de semaine», soutient l'agent Ruel.

Le procureur de la Couronne au dossier, Me André Campagna, s'est objecté à la remise en liberté de Bouchard. Ce dernier qui est représenté par Me Michel Dussault devrait subir son enquête sur remise en liberté aujourd'hui au palais de justice de Sherbrooke.

La SQ recherche le complice de Ludovic Bouchard dans cette affaire, un homme de 32 ans d'East Angus.



Ludovic Bouchard

La Tribune, 1^{er} mai 2007
p. 3

mecredi 2 mai 2007

Actualités / 7

AGRESSION SEXUELLE À EAST ANGUS

Un présumé complice comparait

RENÉ-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — C'était au tour du présumé complice de Ludovic Bouchard de répondre des soi-disés gestes d'agression sexuelle qu'il aurait commis à l'endroit d'une jeune femme vivant avec une déficience intellectuelle à East Angus.

Ghyslain Champagne a été formellement accusé d'agression sexuelle avec une autre personne, soit Ludovic Bouchard, hier, devant la juge Danielle Côté de la Cour du Québec.

Comme il l'avait fait pour Bouchard, le procureur de la Couronne Me André Campagna s'est fermement opposé à la remise en liberté de Champagne.

L'homme de 31 ans d'East An-

gus a été arrêté à son domicile de la rue Angus Nord hier matin par les enquêteurs de la Sûreté du Québec.

Un mandat d'arrêt

«Il quittait son logement lorsque les policiers ont procédé à son arrestation. Ils avaient obtenu au préalable un mandat d'arrestation contre lui. Quant à Ludovic Bouchard, il avait été arrêté alors qu'il se cachait chez ses parents», explique le porte-parole de la Sûreté du Québec en Estrie, Louis-Philippe Ruel.

L'agression sexuelle sur la jeune femme dans la vingtaine ayant une déficience intellectuelle serait survenue le 22 avril dernier au logement de Champagne.

«Nous ne voulons pas établir que l'un ou l'autre aurait joué un rôle

plus important dans cette affaire. Les deux individus auraient participé à cette agression sexuelle», assure l'agent Ruel.

Ludovic Bouchard et Ghyslain Champagne seront de retour devant le tribunal le 8 mai prochain pour subir leur-enquête sur remise en liberté. C'est Me Karine Poliquin qui représentait les deux individus lors de leur comparution.

Des gestes déplorables

La directrice générale du Club Étincelles du bonheur à East Angus, Louise Meunier, déplore ces tristes événements. L'organisme qu'elle dirige travaille notamment sur le plan éducationnel avec les personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

«Dans ce cas là, la victime ne



IMAGOM, FÉDÉRIC CÔTÉ
Ghyslain Champagne, à son arrivée au palais de justice.

connaissait pas ses agresseurs. Cette personne était en situation de vulnérabilité. Nous sommes allés chercher de l'aide afin d'y parvenir du mieux possible. Ces événements sont très éprouvants pour elle», assure Mme Meunier.

Cette dernière explique qu'un travail doit être accompli avec les personnes vivant avec un handicap intellectuel pour démystifier ce type de situation.

«C'est une clientèle qui peut être vulnérable sur tous les plans. Il faut leur apprendre à dire non. Nous travaillons à ce qu'ils puissent affirmer ce qu'ils ressentent afin qu'ils acquièrent davantage d'autonomie. Sur le plan sexuel, il faut intégrer la notion, oui je veux ou non, je ne veux pas en axant sur la compréhension du geste», mentionne Louise Meunier.

La Tribune
2 mai 2007, p.7

DÉFICIENTS INTELLECTUELS

Parmi les plus à risque de subir un abus sexuel

RENÉ-CHARLES QUIRION

rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Avec les enfants et les aînés, les personnes vivant avec une déficience intellectuelle ressentent l'un des groupes les plus à risque de subir un abus sexuel.

L'agression sexuelle qu'auraient perpétrée Ludovic Bouchard et Ghyslain Champagne sur une jeune femme ayant une déficience intellectuelle à East Angus interpelle grandement le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'Estrée (CALACS).

Selon la porte-parole de l'organisme, Josée Anctil, ces événements défient un certain mythe concernant les agressions sexuelles.

«Cet événement met en lumière une partie de la problématique que la population ne connaît pas. Il défait le mythe que ça n'arrive seulement qu'à la jeune et jolie femme. Plusieurs agressions surviennent sur des enfants ou des personnes vivant avec un handicap», soutient Josée Anctil.

Elle explique que l'intervention auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle présente une double problématique.

« La réponse réside dans les combinaisons des approches, des visions des différents intervenants en tenant compte des mandats de

chacun», explique la porte-parole du CALACS de l'Estrée, Josée Anctil.

Le CALACS a déjà sondé le milieu sur le plan des services qui pourraient améliorer l'intervention auprès de ces personnes.

«Nous en sommes au point où il faut arrimer les services offerts par les différents milieux», mentionne Josée Anctil.

L'Estrée a déjà un pas de fait en ce sens en ayant mis en place un protocole d'intervention lors d'actes criminels perpétrés à l'endroit des personnes vivant avec une déficience intellectuelle, dont les agressions sexuelles.

«Le protocole mis en place a bien fonctionné lors de l'événement survenu à East Angus. Il arrive à chaque année des abus sexuels sur des personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Une agression sexuelle en est une de trop», explique le directeur des services de réadaptation au Centre Notre-Dame de l'enfant et Dixville Home, Michel Lavallée.

Ce protocole a identifié les principaux organismes pouvant venir en aide aux victimes comme les corps policiers, le CLSC ou les organismes communautaires d'aide.

«C'est une clientèle vulnérable car leur capacité d'analyse est altérée», estime M. Lavallée.

La Tribune, 3 mai 2007, p. 3

Sher

L'hypersexualisation menace la relation amoureuse

FRANÇOIS GOUGEON
francois.gougeon@la Tribune.qc.ca

SHERBROOKE — «Avec l'hypersexualisation qui est omniprésente, c'est la relation amoureuse qui est évacuée... Les jeunes n'apprennent plus ni l'amour ni la tendresse mais la façon de réaliser les 32 positions en sept minutes... Quand la sexualité est devenue son propre spectacle, c'est pas mauvais de s'y arrêter et de réfléchir collectivement au phénomène.»

En vrac, le sexologue et professeur Alain Desharnais, du département de psychologie au Cégep de Sherbrooke, a ainsi mis la table à l'intervention qu'il fera, avec d'autres invités, lors de la «Journée de réflexion/action sur la sexualisation».

Pour cet événement qui aura lieu le 24 mai, au Vieux clocher de Sherbrooke, c'est pas juste de permettre aux participants de réfléchir mais de dégager des pistes d'actions. «L'objectif n'est pas d'arriver à un consensus mais de ressortir avec des éléments de solution que les participants pourront s'approprier et continuer de développer», a émis hier lors de la présentation de l'activité Josée Ancetil, porte-parole du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS).

«Que ce soit les jeunes, les



Entourant Josée Ancetil, du CALACS, au centre, Laurence Roy, du Centre de santé des femmes de l'Estrie, le sexologue et professeur Alain Desharnais et les journalistes René-Charles Quirion, Geneviève Proulx et Frédéric Bertrand participeront à la journée du 24 mai. À l'extrémité de droite, on retrouve Robin Poulin-Lemieux, de l'Agora.

adultes, les professeurs et autres participants, ce sera l'occasion idéale de développer un regard critique sur la banalisation de la sexualité... La question n'est pas d'être en faveur ou pas du port du string mais de voir au-delà

des codes de la pornographie, où amour, tendresse, partage et respect sont occultés. Comme si ces valeurs en étaient devenues dérangeantes», a rajouté Mme Ancetil. Le Centre de santé des femmes de l'Estrie s'associe éga-

lement à la réflexion.

Lors de l'activité qui s'insère dans la programmation de l'Agora et qui s'adresse autant aux gars qu'aux filles, un des quatre ateliers mettra les médias sur la sellette. A savoir quel

rôle ces organes jouent dans le phénomène de la sexualisation et s'ils peuvent être acteurs de changements sociaux. Pour animer la discussion et échanger avec les participants, on retrouvera les journalistes René-Charles Quirion, Geneviève Proulx, Frédéric Bertrand et Annick Bousquet, respectivement de *La Tribune*, de *La Nouvelle*, de Génération Rock et de TQS-Estrie.

S'exposer prise 2

Au terme de la journée, il y aura en soirée un spectacle de l'humoriste Julie Caron, où théâtre, conte, cirque et humour seront au rendez-vous.

Ce sera aussi l'occasion de la remise des prix pour la deuxième édition du «Gala s'exposer». Comme l'an passé, on couronnera les efforts des gagnants parmi les étudiants des écoles secondaires pour leur production de clips radio et télé sur la sensibilisation face au phénomène de la sexualisation précoce. Cette année, on a ajouté la catégorie «affiche et slogan» qui, selon Mme Ancetil, obtient un grand succès de participation.

Gratuits pour les 18 ans et moins, la journée et la soirée com-portent des frais pour les autres publics. On peut s'informer au CALACS, au 819 563-9999 ou à calacs@videotron.ca.

L'hypersexualisation affecte autant les gars que les filles

ISABELLE PION
isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Avec l'omniprésence de l'hypersexualisation dans la société, ce sont autant les hommes que les femmes qui sont perdants, croit le sexologue et professeur au Cégep de Sherbrooke, Alain Desharnais. «L'hypersexualisation affecte autant les gars que les filles», soutient-il.

Le spécialiste a prononcé une conférence, hier, dans le cadre d'une journée de réflexion et d'action sur le thème de la sexualisation. L'événement, organisé par le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'Estrie (CALACS), a réuni environ 70 personnes au Vieux Clocher de Sherbrooke.

Tendance lourde

Le sexologue a défini l'hypersexualisation comme une tendance lourde à ramener l'identité des individus à leur seule dimension sexuelle. Celui qui se dit «emmerdé par la pornographie» déplore au passage que l'on soit devenu des «consommateurs de tout ce qui est sexuel». Dans un langage coloré, suscitant bien souvent les rires de l'auditoire, l'allocution de M. Desharnais avait cependant de quoi faire réfléchir.

Dans quelle mesure les hommes sont-ils touchés par l'hypersexualisation? «La nouvelle anxiété des gars, c'est de ne pas être à la hauteur des nouveaux standards... Les gars souffrent d'anxiété de performance. Ils sont confrontés à un modèle qu'ils ne peuvent pas imiter...»

Le risque, indique-t-il, est ce que ces derniers aillent se consoler dans Internet, où il n'y a pas de partenaire dont ils doivent se préoccuper. «La pornographie est en train de générer chez nos gars une paresse sexuelle: la pornographie est facilement accessible, tandis que conquérir sa femme, c'est devenu beaucoup trop lourd pour plusieurs mâles!» Et puis, ajoute-t-il, à force de zieuter les femmes fatales ou soumises sur le Web,

les hommes finissent par trouver leur conjointe ordinaire et banale. «Ce n'est pas une bonne nouvelle pour nos couples...»

Évidemment, les femmes sont aussi touchées par cette surenchère de vêtements suggestifs, de publicités très osées, et par l'abondance d'images pornographiques sur le Net. Aux yeux de

M. Desharnais, après 30 ans de libération et d'égalité entre les hommes et les femmes, la pornographie tend à nous servir un modèle de la femme totalement au service de l'homme. «Il y a quelque chose d'inquiétant.»

Le sexologue se préoccupe également des jeunes filles. «L'hypersexualisation, son danger,

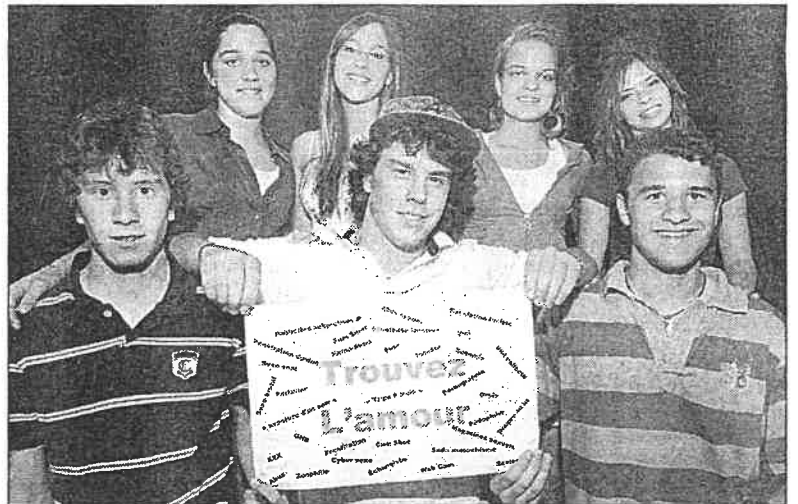
c'est de préparer des jeunes filles à des expériences pour lesquelles elles ne sont pas prêtes.»

«Est-ce qu'on peut laisser la tendresse se réinstaller dans nos couples? Peut-on remettre le sexe à sa place, une belle place, mais une place qui est complémentaire?» plaide-t-il.

À l'entrée de la salle, des publicités et des images de magazine avaient été accrochées au mur. Pour la majorité d'entre elles sinon toutes les photos prises dans

des magazines pour adolescentes étaient encore plus suggestives que celles prises dans des magazines... pornographiques.

Cette première journée de réflexion s'est terminée avec la tenue d'un gala, au cours duquel on a dévoilé les gagnants du concours «S'exposer, prise II». Des élèves du secondaire ont créé des slogans, des affiches et des productions vidéo, selon la catégorie, pour sensibiliser les gens à la sexualisation précoce.



IMACOM, MAXIME PICARD

La première journée de réflexion et d'action sur le thème de la sexualisation organisée par le CALACS s'est terminée avec la tenue d'un gala, au cours duquel on a dévoilé les gagnants du concours «S'exposer, prise II». Sur la photo, à l'avant, Jean-Félix Lacroix, Marc-Antoine Beaudoin et Vincent Gosselin, finalistes. Derrière, Ariane Bachand et Kathryn Gagnon, finalistes pour l'audio, Élisabeth Léger, Pascale Boutin-Guertin, finalistes pour la vidéo, avec Sara Laflamme et Kelly Godbout, absentes de la photo.

La Tribune, 25 mai 2007

Des préjugés à vaincre pour aider à briser le silence des victimes

SHERBROOKE — Les mythes et préjugés entourant les agressions sexuelles font en sorte que bien souvent certaines victimes décident de garder le silence au lieu de dénoncer leur agresseur.

La porte-parole du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de l'Estrie, Josée Anctil, explique qu'il est faux de croire qu'une femme peut provoquer un agresseur peu importe son habillement, son comportement ou ses paroles.

«Est-ce qu'une femme qui consent à ce qu'un homme se rende chez elle, consent à se faire agresser? Je ne crois pas. La notion de consentement est très importante. Les prostituées se font violer régulièrement, car les clients vont au-delà du consentement permis par ce qu'ils ont payé», explique Josée Anctil.

Selon elle, il faut aussi travailler à défaire l'image que «jeune femme» puisse se faire agresser.

«C'est un préjugé très tenace qui minimise ce que vivent les personnes handicapées. Quelque 85 pour cent d'entre elles vont être victimes au cours de leur vie», poursuit Josée Anctil.

Le fait de savoir que 71 pour cent des viols sont planifiés, que 63 pour cent des agresseurs ont

une vie sexuelle active, que 83 pour cent des agressions sont commises avec violence, que dans 85 pour cent des cas, la victime est connue de son agresseur et que seulement trois pour cent des agresseurs reçoivent un diagnostic de maladie mentale peuvent contribuer à défaire l'image que l'agresseur sexuel est un inconnu, impulsif, frustré sexuellement, malade mental que la femme qui ne veut pas peut repousser.

Josée Anctil mentionne que l'enracinement des préjugés envers les agressions sexuelles contribue à empêcher certaines femmes de dénoncer une agression.

«Si nous entretenons ces préjugés, nous entretenons le silence. Il faut démystifier les agressions sexuelles pour enlever la culpabilité. La sensibilisation demeure un gros morceau de notre travail», mentionne la porte-parole du CALACS de l'Estrie.

Les agressions sexuelles demeurent le crime le moins dénoncé au Canada avec seulement six pour cent de cas rapportés.

«Pour une personne qui va chercher de l'aide, il y en a 100 autres qui ne viendront jamais. Les plaintes à la police ne sont que la pointe de l'iceberg», estime Josée Anctil.

— René-Charles Quirion

La Tribune, 22 juin 2007, p. 6

Les femmes reprennent leur pouvoir

RENÉ-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@la Tribune.qc.ca

SHERBROOKE — La seule façon de reprendre le pouvoir qui a été enlevé à une femme lors de l'agression sexuelle dont elles ont été victimes est bien souvent de confronter celui qui en est à l'origine.

L'intervenante Brigit Côté du CALACS de l'Estrie explique que le processus pour se rendre à cette confrontation est extrêmement important.

«On ne sait jamais comment va se dérouler la confrontation. Le cheminement s'effectue sur plusieurs mois. Le face-à-face peut se faire verbalement, par lettre, par téléphone ou en personne. Le processus se fait au rythme des femmes, à la couleur de ce qu'elles sont. C'est un processus qui ne se fait qu'une seule fois», explique Brigit Côté.

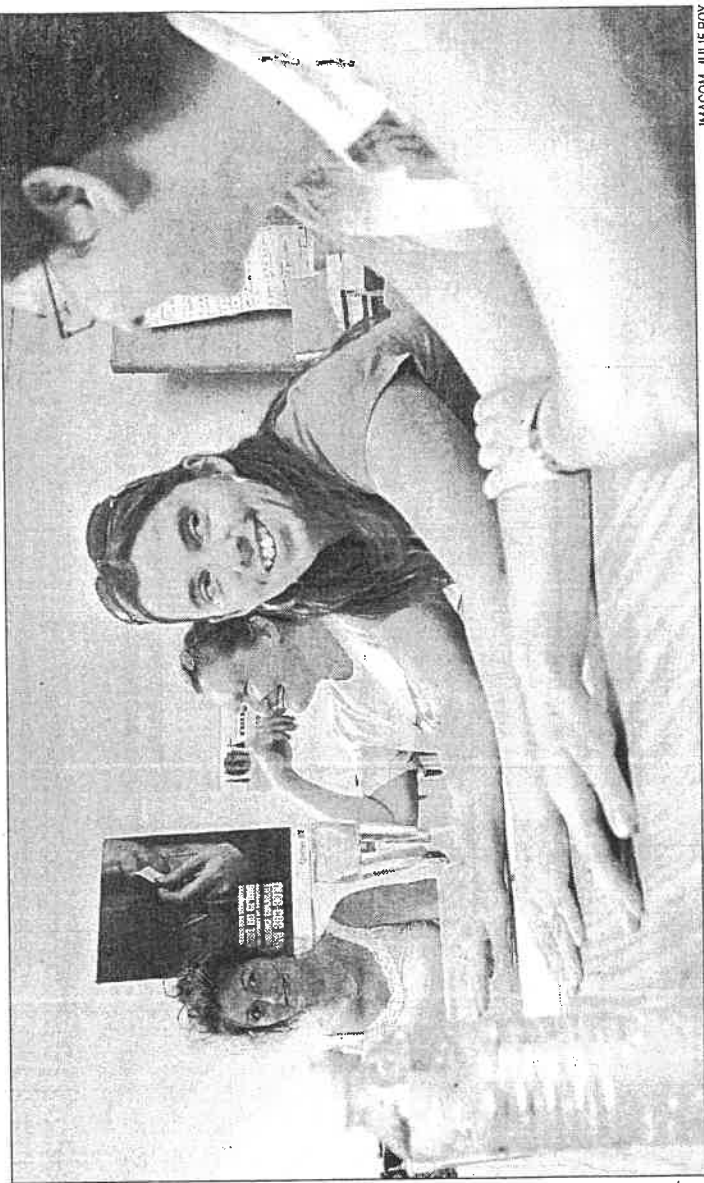
Julie a choisi de confronter son agresseur par téléphone.

Elle a pris plusieurs mois avant de se décider à décrocher le combiné et remettre à son agresseur le mal qu'il lui avait fait subir.

«Je lui ai dit de m'écouter au complet. Ça devait durer dix minutes, mais c'a pris deux heures et demie. J'étais nerveuse au début, mais j'ai réussi à tout lui remettre. Les ponts ont été coupés par la suite. Cependant, j'aime bien mieux cela, car je le faisais pour protéger mes enfants. Je lui ai dit que jamais il ne leur ferait ce qu'il m'avait fait», explique Julie qui a reçu le support de son conjoint dans ce processus.

En plus du processus de confrontation, Carole a choisi aussi de louer une plainte criminelle pour agression sexuelle contre celui qui avait abusé d'elle.

«Nous étions trois victimes et nous l'avons confronté en même temps. Nous lui avons dit de s'asseoir, de se taire et de nous écouter jusqu'au bout. Nous lui avons remis toute la merde qu'il nous



IMACOM, JULIE ROY

Julie, Carole, Brigit Côté, intervenante du CALACS, et Élyse-Ann, discutent du processus de confrontation de leur agresseur que les femmes ont traversé.

avait faites), mentionne la victime d'agression sexuelle.

Par la suite, ils ont vécu le processus judiciaire où l'agresseur a reconnu sa culpabilité pour les gestes commis et il a écoupé une peine de onze mois dans la collectivité.

«Ça m'a fait du bien qu'il reconnaisse publiquement ce qu'il m'avait fait subir. Cependant, j'ai retiré davantage de la confrontation. Maintenant, lorsque je le rencontrerai dans la rue, ce

n'est plus moi qui va baisser les yeux», assure Carole.

C'est au moment où son agresseur a tenté de reproduire les mêmes gestes à l'endroit de ses enfants que Élyse-Ann a choisi de le confronter. Appuyée de son mari, elle a fait le processus.

«Au départ, je ne savais pas trop. Je voulais que ça arrête, mais je ne voulais plus le voir. J'ai fait le cheminement, puis j'ai décidé de le confronter. Je lui ai envoyé la lettre pas la poste à

lui et tous les gens de son entourage. Je lui ai dit le fond de ma pensée et que c'était assez. C'a eu des conséquences négatives sur la suite des choses avec ces personnes. Cependant, je l'ai fait pour moi», confie Élyse-Ann.

Toutes les trois s'entendent pour dire qu'en brisant le silence et en remettant à l'agresseur la responsabilité des gestes sordides qu'il a commis leur a enlevé un énorme poids des les épaules.

La Tribune, 22 juin 2007
P. 6

Huit bars où l'on soupçonne la présence de la drogue du viol

RENÉ-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@la Tribune.nc.ca

SHERBROOKE — Six mois après la mise en place du protocole d'entente entre le Service de police de Sherbrooke, le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) et le CHUS concernant la situation de drogue du viol, huit endroits licencés ont été identifiés.

Aucun de ces bars ou restaurants n'est ressorti à plus de deux reprises dans le cadre de ce projet-pilote lancé à l'automne 2006.

«Ça s'est produit dans des endroits qui sont situés partout en ville. Nous ne les divulguons pas, mais nous pourrions utiliser ces endroits dans le cadre de notre tournée pour faire de la prévention. Nous allons leur offrir de travailler en collaboration avec nous pour protéger leurs clientes», explique la porte-parole du CALACS de l'Estrie, Josée Anctil.

L'enquêteur Marie-Claude Lemay du SPS mentionne que les résultats embryonnaires ne permettent pas de tirer de constats.

- « Nous pourrions utiliser ces endroits dans le cadre de notre tournée pour faire de la prévention. Nous allons leur offrir de travailler en collaboration avec nous pour protéger leurs clientes. »

«Il demeure encore difficile de se rendre au bout des enquêtes et de cibler des endroits particuliers. Par contre, ces résultats peuvent être très utiles pour faire de la prévention. Nous pourrions aller dans les bars afin de travailler avec les financiers et leurs clients», explique l'enquêteur du SPS.

Ce partenariat a permis de documenter seize événements où l'on soupçonne la présence de drogue du viol, dont un où un homme aurait été victime. Dans près de 70 pour cent de ces événements rapportés, c'est le groupe d'âge des 18 à 29 ans qui est représenté. Les agressions se seraient déroulées dans 63 pour cent des cas dans le lieu même où la drogue du viol aurait été absorbée.

Josée Anctil s'inquiète du fait que seulement 30 pour cent des victimes potentiels les rapportent la situation en moins de 24 heures. La moitié d'entre elles affirmant avoir été victimes d'agression sexuelle, alors que les autres ne s'en souviennent pas.

«Deux femmes rapportent avoir été victimes d'un viol collectif. Une caractéristique souvent rapportée lorsqu'il est question de drogue du viol», mentionne la porte-parole du CALACS.

Les données permettent de mettre en perspective que les

victimes étaient loin d'être droguées ou saoules lorsque les événements sont survenus.

L'incrédulité

«C'est épouvantable de se faire dire par des policiers qu'elles ont été victimes parce qu'elles étaient trop intoxiquées. Je demeure convaincue qu'il est arrivé quelque chose à plus de 90 pour cent des filles qui se rendent jusqu'à la police

pour déposer une plainte. Je ne comprends pas que certains enquêteurs ne croient pas une fille qui affirme être tombée *knock out* après n'avoir presque rien consommé», estime l'enquêteur Lemay du SPS qui nage en quelque sorte à contre-courant de la ligne de pensée de certains corps de police en matière de lutte à la drogue du viol.

Dans 88 pour cent des cas, les femmes ont été victimes

d'un «black out» après avoir absorbé contre leur gré ce que l'on croit être l'intoxiquant en question. Ces symptômes sont survenus dans le quart des événements rapportés en moins d'une heure.

«Les suspects potentiels étaient connus de la victime dans près de la moitié des cas», mentionne la porte-parole du CALACS.

Sans l'attribuer directement

à la publicité entourant ce projet-pilote contre les drogues du viol, Marie-Claude Lemay constate, du moins, une baisse des cas de drogue du viol à Sherbrooke au cours des derniers mois.

«Après la diffusion des reportages, plusieurs CALACS sont entrés en communication avec moi, de même que plusieurs parents», indique l'enquêteur du SPS.

Vendredi 22 juin 2007.

Le CALACS amasse 5000 \$

SHERBROOKE — Le traditionnel lave-auto du CALACS de l'Estrie, avec la famille Boisvenu, a permis d'amasser 5000 \$. L'activité se déroulait dans le stationnement de l'école Montcalm, les 16 et 17 juin dernier.

Les profits, qui sont versés au Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, permettront de réaliser des activités de prévention et de sensibilisation auprès de la population.

L'organisme, qui qualifie de succès cette cinquième édition de son lave-auto, remercie les donateurs et les bénévoles. Rappelons que l'activité du CALACS de l'Estrie s'inscrivait dans sa semaine annuelle de prévention.

Samedi 23 juin 2007

La Tribune, 23 juin 2007, p.

AGRESSION SEXUELLE À EAST ANGUS

Ludovic Bouchard à l'ombre pour 20 mois

RENÉ-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@tribune.qc.ca

SHERBROOKE — L'une des deux personnes accusées d'avoir

agressé sexuellement une jeune femme souffrant d'une déficience intellectuelle à East Angus passera les 20 prochains mois à l'ombre.

Ludovic Bouchard a été condamné hier à une sentence de 24 mois à laquelle il faut retrancher les quatre mois de détention provisoire après avoir reconnu sa

culpabilité à l'agression sexuelle survenue le 22 avril dernier à East Angus.

Bouchard, qui était détenu depuis son arrestation, a choisi de

régler ses comptes hier devant le juge Yvon Roberge de la Cour du Québec.

Ce sont les deux avocats au dossier, le procureur aux poursuites criminelles, Me André Campagna, et l'avocat de la défense, Me Christian Raymond, qui ont fait cette suggestion commune au juge Roberge.

Me Campagna explique que plusieurs facteurs doivent être pris en considération lorsque vient le temps de suggérer une peine conjointe

«Cet individu a enregistré un plaidoyer de culpabilité à l'une des premières occasions possibles. Il évite à la victime d'avoir à revenir témoigner devant le tribunal à l'enquête préliminaire et au procès», explique Me Campagna.

Le juge Roberge a tenu à préciser que la victime et ses proches avaient été consultés avant que ne soit soumise au tribunal cette suggestion commune:

«Compte tenu de sa fragilité, cette victime n'aura pas à témoigner. Le procès est évité. Avec ce plaidoyer de culpabilité, l'accusé reconnaît le caractère odieux de son geste. C'est un premier pas vers la réhabilitation», estime le juge Yvon Roberge.

Les événements troublants pour lesquels il a reconnu sa culpabilité sont survenus à East Angus. Ils seraient survenus à l'appartement du présumé complice de l'accusé dans la rue Angus Nord. Les deux hommes auraient incité une jeune femme souffrant d'une déficience intellectuelle à se dévêtir avant qu'il n'y ait des attouchements puis agression sexuelle complète.

«L'accusation est passée d'agression sexuelle grave à une agression sexuelle», explique l'avocat de la défense, Me Christian Raymond.

L'autre accusé dans ce dossier Ghislain Champagne a fait reporter son dossier à l'automne. Ce dernier avait été remis en liberté à la suite de son enquête subie en mai dernier. Il doit respecter de sévères conditions et a entrepris une thérapie.

Ludovic Bouchard devra respecter une probation de deux ans. Son nom sera inscrit au registre des délinquants sexuels pour une période de 20 ans, ne pourra posséder d'arme pour dix ans et devra fournir un échantillon d'ADN.

Seul le Québec accuse une hausse

RÉNÉ-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Le Québec est la seule province canadienne à enregistrer une hausse des crimes sexuels qui sont dénoncés sur une période de dix ans.

Selon Statistique Canada, les crimes sexuels déclarés sont en hausse de 57 pour cent depuis 1996. Au cours des dix dernières années, le nombre d'infractions de nature sexuelle est passé annuellement de 3258 à 5109 cas.

«Il est certain que nous souhaitons interpeller le ministre de la Justice du Québec à ce sujet», mentionne le président de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AF-PAD), Pierre-Hugues Boisvenu.

Comparant le Québec avec des provinces semblables comme l'Ontario et la Colombie-Britannique, qui enregistrent des baisses respectives de 33 pour cent et 43 pour cent, Pierre-Hugues Boisvenu constate qu'il y a beaucoup de chemin à parcourir.

«Les suivis après sentences dans ces provinces sont beaucoup plus sévères qu'ici. Le port de bracelets électroniques par les prédateurs sexuels en Colombie-Britannique semble être un élément pour réduire les crimes des récidivistes»,

ÉVOLUTION DES CRIMES SEXUELS AU CANADA DE 1996 À 2006

| PROVINCE | NOMBRE 1996 | NOMBRE 2006 | VARIATION % | TAUX PAR 100 000 hab. 1996 | TAUX PAR 100 000 hab. 2006 |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|----------------------------|----------------------------|
| CANADA | 27 762 | 22 136 | -25 % | 89 | 68 |
| QUÉBEC | 3258 | 5109 | +57 % | 44 | 67 |
| Ontario | 9366 | 7051 | -33 % | 83 | 56 |
| Terre-Neuve | 801 | 342 | -57 % | 140 | 67 |
| Île-du-Prince-Édouard | 165 | 66 | -59 % | 120 | 48 |
| Nouvelle-Écosse | 1151 | 804 | -30 % | 122 | 86 |
| Nouveau-Brunswick | 986 | 499 | -49 % | 129 | 67 |
| Manitoba | 1438 | 1273 | -11 % | 126 | 108 |
| Saskatchewan | 1462 | 1229 | -16 % | 143 | 125 |
| Alberta | 2999 | 2144 | -28 % | 108 | 64 |
| Colombie-Britannique | 4612 | 3218 | -30 % | 120 | 75 |
| Yukon | 89 | 61 | -31 % | 283 | 195 |
| TN-O/Nunavut | 435 | 340 | -21 % | 653 | 468 |

Source: Statistiques Canada, Statistiques de la criminalité 1996-2006.

estime M. Boisvenu.

Ce dernier croit que c'est davantage sur ce plan que le Québec doit travailler.

«Nous sommes conscients que les crimes à caractère sexuels ne seront jamais éliminés. Nous pouvons cependant travailler à faire en sorte qu'il

n'y ait pas de récidive», soutient M. Boisvenu.

La porte-parole du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuels de l'Estrie (CALACS-Estrie), Josée Anctil, estime que plus les mesures pour contraindre

les agresseurs sexuels sont importantes, moins ils seront tentés de récidiver.

«C'est une petite poignée de personnes qui font la majorité des agressions sexuelles. Au Québec, les mesures pour contraindre les agresseurs ne sont pas fortes. Cependant, je ne sais pas s'il y a un lien direct à établir entre les dénonciations à la hausse et le manque d'encadrement des récidivistes», nuance Josée Anctil.

Alors que Pierre-Hugues Boisvenu n'attribue qu'une faible part de cette augmentation au phénomène de dénonciation à la suite de l'affaire Nathalie Simard, Josée Anctil croit que ce type de divulgation médiatisé demeure un incitatif pour dénoncer.

«Au Québec, le réflexe de dénonciation s'est développé à la suite d'événements médiatisés comme ceux Nathalie Simard ou des sœurs Hilton. Dans les CALACS, nos demandes ont augmenté de façon importante. Les agressions sexuelles demeurent les crimes les moins dénoncés»,

explique Josée Anctil.

Elle croit que les diminutions drastiques des crimes dénoncés dans des provinces comme Terre-Neuve (-134 pour cent) ou l'Île-du-Prince-Édouard (-150 pour cent) sont attribuables au manque de ressources de prévention. «Une seule ressource est disponible à Terre-Neuve alors que nous avons 30 CALACS au Québec. L'information et la prévention concernant les agressions sexuelles demeurent un facteur pour dénoncer», croit Josée Anctil.

Le président de l'AFPAD estime que cette hausse des crimes sexuels du Québec de 1996 à 2006 donne raison à l'ADQ de tenir une consultation publique sur le sujet. Cependant, il souhaite que le mandat de la consultation soit étendu. «Il faut élargir le mandat à l'ensemble de la sécurité publique. Il faut parler des libérations conditionnelles, de l'encadrement des criminels en région et des mécanismes de contrôle des récidivistes», croit Pierre-Hugues Boisvenu.

Augmentation à Sherbrooke et baisse en Estrie

SHERBROOKE — Sherbrooke suit la tendance québécoise à la hausse de dénonciation des crimes à caractère sexuel pour la dernière année.

Le nombre d'agressions sexuelles est passé de 58 cas en 2005 à 67 événements en 2006, soit une augmentation de 15,5 pour cent. Le niveau atteint en 2006 est comparable à celui enregistré en 2004, soit 62 dénonciations d'agressions sexuelles.

«Je crois que la plupart des agressions sexuelles sont survenues dans le périmètre du centre-ville de Sherbrooke. J'entends proposer de laisser les caméras de surveillance en fonction sept jours par semaine et à l'année au lieu que ce soit seulement l'été. Avec l'implantation de lofts et de la résidence étudiante au centre-ville, j'aimerais connaître la stratégie du service de police pour faire diminuer les

agressions sexuelles», demande Pierre-Hugues Boisvenu.

La porte-parole du CALACS, Josée Ancitil, ne croit pas de son côté que le centre-ville soit plus propice aux agressions sexuelles, même si une prévention importante doit continuer à y être effectuée. «Quelque 80 pour cent des agressions surviennent chez l'agresseur ou chez la victime. Une minorité de crimes surviennent dans des coins isolés», estime Josée Ancitil.

Les déclarations d'agressions sexuelles en Estrie pour l'année 2006-2007 sont en recul de 15,9 pour cent. Le nombre est passé de 145 agressions sexuelles à 122 cas. Le porte-parole de la Sûreté du Québec en Estrie, Louis-Philippe Ruel, ajoute qu'une diminution de 4,2 pour cent est constatée par rapport à la moyenne des trois dernières années.

— René-Charles Quirion

La Tribune, 19 septembre 2007, p.

Plus d'agressions sexuelles dans l'Est

RENÉ-CHARLES QUIRION

rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — C'est dans l'Est de Sherbrooke qu'est survenu le plus grand nombre d'agressions sexuelles au cours de l'année 2006.

Un total de 32 agressions sexuelles est survenu dans le quadrilatère compris entre la rivière Saint-François, la rue Galt et le chemin Duplessis de même que les limites des anciennes municipalités de Bromptonville et Lennoxville.

«Le tiers des agressions sexuelles se sont déroulées dans ce secteur. Les agressions sexuelles surviennent souvent à l'intérieur de logements, alors il est difficile de faire de la prévention à un endroit particulier», explique le porte-parole du SPS, Martin Carrier.

Dans sa répartition des agressions sexuelles, le SPS inclut les agressions sexuelles de même que les autres infractions d'ordre sexuel.

Les cas les plus troublants, soit les agressions sexuelles armées et agressions sexuelles graves, sont survenus dans quatre secteurs distincts. Le seul cas d'agression sexuelle grave est survenu dans l'Est, alors que les trois agressions sexuelles armées se sont déroulées dans les secteurs Lennoxville-Ascot, Rock Forest-Saint-Élie-Deauville et Nord.

Le centre-ville de Sherbrooke, soit le secteur situé entre la rivière Saint-François et le boulevard

Jacques-Cartier, a été le théâtre de 17 agressions sexuelles au cours de 2006.

«La présence policière est importante au centre-ville. Beaucoup de surveillance à pied est effectuée, particulièrement à la sortie des bars, sans compter les caméras de surveillance qui assurent aussi une certaine protection», mentionne le porte-parole du SPS.

Dix agressions sexuelles ont été répertoriées en 2006 dans le secteur Ouest, qui comprend notamment le quartier universitaire.

Selon l'analyse comparative réalisée au SPS avec des villes semblables soit Saint-John, Saguenay, Trois-Rivières et Kingston, c'est à Sherbrooke qu'il est survenu le moins d'agressions sexuelles au cours des cinq dernières années.

«C'est en 2003 que le plus grand nombre de cas d'agressions sexuelles ont été rapportées, alors que nos enquêteurs en ont résolu le plus en 2004 avec un taux de 108 pour cent», mentionne le porte-parole du SPS.

Le directeur du SPS, Gaétan Labbé, estime que l'augmentation du nombre de cas rapportés au cours de la dernière année est en relation directe avec les cas médiatisés comme celui de Nathalie Simard.

«Il faut aussi regarder le taux de solution qui est en constante évolution avec la poursuite des enquêtes concernant les différents événements de nature sexuelle», estime Gaétan Labbé.

La Tribune, 22 septembre 2007, p. 6

La Tribune

GRANDE FRAYEUR AU LENDEMAIN D'UN PARTY

UNE DIZAINÉ D'ÉTUDIANTES DE L'UdeS INTOXIQUÉES À LA DROGUE DU VIOL

Une dizaine d'étudiantes de l'Université de Sherbrooke croient avoir absorbé à leur insu du GHB, mieux connu sous le nom de drogue du viol, lors d'un party qui a eu lieu dans un bar du centre-ville. Perte de mémoire, perte d'inhibition, maux de cœur et nausée au réveil: les consœurs de classe ont réalisé au lendemain de la fête avoir éprouvé les mêmes symptômes. Des témoignages troublants...

À LIRE EN PAGES 4 ET 5

La Tribune, 6 octobre 2007, p.1

La Tribune, 6 octobre 2007, p. 4



IMACOM, FRÉDÉRIC CÔTÉ

Les étudiantes de l'Université de Sherbrooke ont vécu une troublante expérience qu'elles estiment être reliée à une intoxication à la drogue du viol.

Un groupe d'étudiantes intoxiquées

à la drogue du viol



RENÉ-CHARLES
QUIRION

rené.charles.quirion@tribune.qc.ca

SHERBROOKE — Une dizaine d'étudiantes de l'Université de Sherbrooke auraient été intoxiquées à la drogue du viol lors d'un *party* qui s'est tenu récemment dans un bar du centre-ville

de Sherbrooke.

Les symptômes de perte d'inhibition, la perte de mémoire (*black out*) concernant une partie de la soirée et les nausées qui s'en sont suivies le lendemain ont laissé perplexes les étudiantes, qui croient que du GHB aurait pu être mis dans leur verre d'alcool.

«Je suis habituée à prendre de l'alcool et jamais je n'ai vécu pareille sensation. Ce soir-là, je n'ai pris que quatre verres. À partir

de 23 h 30, je n'ai plus aucun souvenir. Une amie m'a raconté que j'avais parlé avec elle pendant au moins une heure et je ne me rappelle plus de rien», explique Caroline, qui n'a pas été capable d'aller à ses cours le lendemain matin.

Les mêmes symptômes

Tout comme ses consœurs de classe qui ne souhaitent pas être identifiées formellement, elle était étourdie, en sueur et avait

des maux de coeur à son réveil après cette étrange soirée où la boisson était offerte gratuitement aux femmes avant minuit.

Des considérations légales, soit qu'aucune accusation n'est portée contre le bar qui serait impliqué, nous empêchent de divulguer l'endroit.

«J'ai l'impression de n'avoir vu personne lors de cette soirée. Je me suis faite dire que je n'avais pas un comportement normal»,

mentionne Chantal, qui a consommé seulement deux verres.

«J'ai vraiment perdu la carte pendant au moins trois ou quatre heures. On m'a raconté que j'avais eu des comportements qui n'étaient pas les miens. Je n'avais pas bu tant que ça, renchérit Véro.

Un point commun entre toutes ces filles: elles avaient consommé des boissons alcoolisées: à base de vodka et de jus d'orange

ou d'ananas qui étaient données aux filles par le bar où se tenait ce *party* universitaire.

« On m'a raconté que j'avais eu des comportements qui n'étaient pas les miens. »

C'est en parlant de leur soirée au cours des jours suivants,

que ces filles de la même concentration à l'Université de Sherbrooke se sont rendues compte que quelque chose clochait.

«On s'est parlé entre gangs. Tout le monde avait la même version des nausées et des pertes de mémoire. Nous avions eu les symptômes de la drogue du viol comme décrit dans un feuillet d'information de l'université. De fil en aiguille, on s'est demandé si ça se pouvait...» indi-

que Chantal.

Marie et Magalie, qui ont consommé de la bière et du gin, n'ont pas été affectées par ces étranges sensations de perte de mémoire et de nausées. Elles ont pu rester assez lucides pour veiller sur les filles qui n'allaient pas bien. Elles témoignent en avoir renvoyé au moins une dizaine par taxi.

«J'ai bu pas mal de bière. Pas mal plus d'alcool que plusieurs

des filles qui ont eu des *black out*. J'étais chaude, mais j'ai quand même vu que plusieurs ne filaient pas. Tout le monde était très colleur lors de cette soirée. Il y a eu plusieurs situations, hors de l'ordinaire. On se faisait toucher par des gars qu'on ne connaissait même pas», explique Marie.

«Plusieurs filles sont venues me voir pour me dire qu'elles ne filaient pas. Nous les avons

fait embarquer dans des taxis», poursuit Magalie.

Les étudiantes rencontrées ne croient pas avoir été agressées sexuellement après avoir absorbé à leur insu la drogue du viol. Mais elles confirment que le doute persiste étant donné les pertes de mémoire...

Elles avaient l'intention de déposer une plainte formelle au Service de police de Sherbrooke.

Gare aux mélanges de boissons au goût acide

SHERBROOKE — Le GHB, mieux connu sous le nom de drogue du viol, aurait souvent tendance à être mélangé à un jus d'orange dans une boisson à base de vodka.

La porte-parole du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de l'Estrle, Josée Anctil, confirme que ce mélange revient souvent dans les chronologies des événements d'intoxication à la drogue du viol.

«Il faut passer le message que la drogue du viol peut être pas-sée dans un mélange au goût acide. Ça fait au moins trois ou quatre fois que j'entends ça en ce qui a trait au mélange avec du jus d'orange. Le goût acidulé semble masquer le GHB même si cette drogue est inodore, incolore et sans saveur», mentionne Josée Anctil.

L'enquêteur responsable des

dossiers relatifs à la drogue du viol au Service de police de Sherbrooke, Marie-Claude Lemay, confirme aussi cette information.

« Ce n'est pas

la même chose

avoir une gueule de bois

après avoir bu de l'alcool

que les symptômes reliés

à la drogue du viol. »

«On peut établir que le GHB est souvent mélangé à une boisson au goût acidulé. Comme ce qu'on rapporté ces filles de l'université, cette substance est un désinhibiteur. Ceux qui la consomment n'ont pas le même

comportement qu'à l'habitude. Le cerveau n'analyse plus de la même façon», explique Marie-Claude Lemay.

L'enquêteur du SPS soutient que sans que des plaintes formelles n'aient été déposées, elle a entendu parler récemment de soirées où des cas d'intoxication à la drogue du viol ont été rapportés. Elle invite celles qui s'en croient victimes à venir faire une déposition.

Josée Anctil explique que les femmes doivent faire très attention lors de ces soirées où l'alcool est gratuite. Non pas parce qu'elle soupçonne les filles d'en abuser, mais parce que la consommation d'alcool peut servir de justification à certaines personnes pour expliquer cet état des femmes qui affirment avoir été intoxiquées par une drogue.

«Ce n'est pas la même chose avoir une gueule de bois après

avoir bu de l'alcool que les symptômes reliés à la drogue du viol. Dans l'informel, j'entends souvent des gangs de filles qui ont dû en ramasser une autre parce qu'elle était malade et ne se rappelait plus de rien. Il y a une différence entre une fille chaude et une fille intoxiquée. On connaît les habitudes des autres, alors, il faut se mettre en sécurité», soutient la porte-parole du CALACS.

Devant un tel soupçon d'intoxication multiple, Josée Anctil penche vers l'hypothèse que quelqu'un aurait pu contaminer les verres à la source lors de ce party de l'Université de Sherbrooke.

«Un employé du bar ou un de ses amis aurait pu utiliser un tel stratagème. Est-ce que le but est d'attendre d'en isoler une et profiter du fait qu'elle ne se rappelle

role du CALACS.

«Ce sont souvent un ou deux individus qui intoxicquent des verres. Ils font un pré-mélange et avec l'alcool l'effet est amplifié. Leur but est de profiter qu'une fille soit confuse au point de ne plus retrouver ses amies», mentionne Marie-Claude Lemay du SPS.

Selon l'enquêteur Lemay et la porte-parole du CALACS, il ne sert à rien pour les filles de craindre les sorties dans les bars. Cependant, elles doivent plus que jamais veiller les unes sur les autres.

«On ne laisse jamais une copine seule. On sort en gang et on rentre en gang. Les amis font une différence. Il ne faut pas hésiter à s'informer de l'état des autres lorsque l'on pense que quelque chose ne va pas», mentionne Josée Anctil.

— René-Charles Quirion

La Tribune, 6 octobre 2007, p. 5

Loïn d'être un mythe

RENÉ-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — À ceux qui croient que le phénomène de la drogue du viol n'existe pas ou n'est que les fabulations de filles qui ont trop bu, Josée Anctil, du CALACS, réplique qu'un si grand nombre de cas isolés ne peut être seulement le fruit d'une phobie collective.

«Pourquoi des femmes de différents endroits et différents milieux nomment la même chose? Ça peut arriver autant à des femmes de 50 ans qu'à celles de 20 ans. Dans tous les CALACS du Québec, ce sont les mêmes événements qui reviennent», assure la porte-parole du CALACS de l'Estrie.

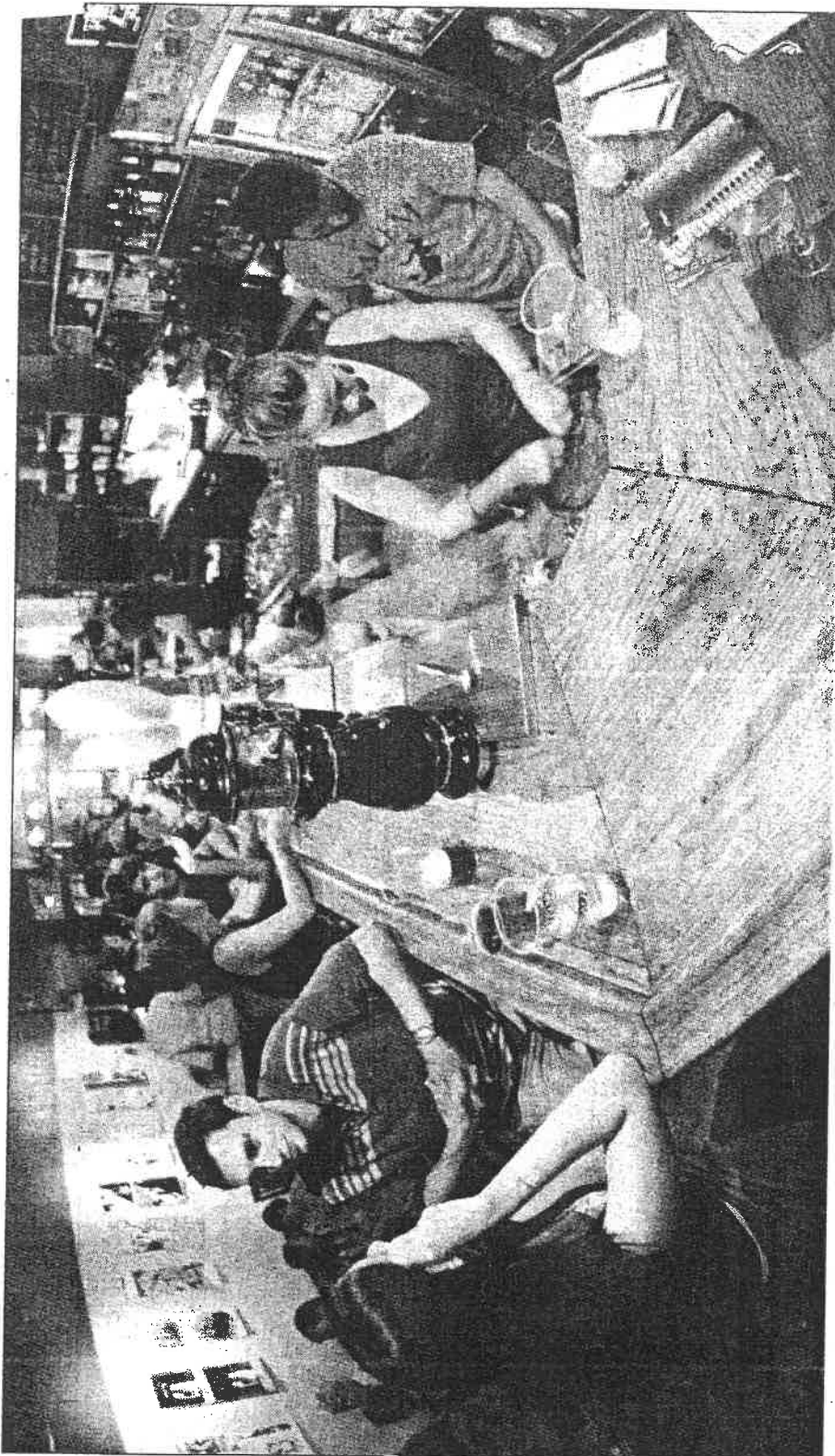
De là l'importance de dénoncer.

Dans les 16 heures

L'Estrie compte sur un partenariat entre le CHUS, le CALACS et le Service de police de Sherbrooke pour établir un portrait des agressions sexuelles, notamment en tenant compte de la drogue du viol.

L'enquêteur du Service de police de Sherbrooke Marie-Claude Lemay estime que les deux à quatre verres en moyenne que les étudiantes de l'Université de Sherbrooke auraient bu lors de cette soirée

La Tribune, 6 octobre 2007, p. 5



ARCHIVES, LA PRESSE

LE GHB

Dépresseur du système nerveux central qui se présente sous forme de liquide incolore et inodore

Les symptômes sont progressifs selon la dose absorbée:

- Diminution de l'anxiété
- Relaxation musculaire
- Désinhibition
- Euphorie
- Sédation
- Somnolence
- Incoordination des mouvements
- Mélangé à l'alcool et pris en grande quantité peut même entraîner le coma ou la mort

SOURCE : «Drogues, savoir plus et risquer moins» de la GRC

ne peuvent causer à eux seuls les symptômes qu'elles décrivent.

«Les filles peuvent être soules, mais pas au point de faire des *black out*. La perte d'inhibition et les symptômes ressentis le lendemain correspondent

à ceux du GHB. Il ne faut pas hésiter à faire le 911 lorsque l'on constate que quelque chose qui n'est pas normal se produit», mentionne l'enquêteur Lemay.

Elle invite les filles à ne pas hésiter à donner leur version de tels événements à la police afin

de tracer un portrait précis de la situation.

Le problème avec la drogue du viol, c'est qu'elle peut être détectée seulement dans les 16 heures suivant l'intoxication.

«Habituellement, lorsque les femmes se présentent à l'urgen-

ce, il est trop tard pour détecter cette substance. Les pertes de mémoire sont souvent troublantes pour celles qui ont été intoxiquées», explique Gaëlle Simon, l'infirmière de liaison pour les agressions sexuelles au CHUS.

La Tribune

La Tribune (Sherbrooke, Qc)
Chez nous, samedi, 6 octobre 2007, p. S30

Concours du CALACS

La polyvalente Montignac rafle tous les premiers prix

Martel, Ronald

LAC-MÉGANTIC - Des élèves de la polyvalente Montignac, de Lac-Mégantic, se sont démarqués lors d'un concours régional visant à lutter contre l'hypersexualisation des jeunes.

Dans le cadre de leur cours d'éthique et culture religieuse, ils ont participé et remporté les premiers prix du concours "S'exposer prise 2", institué par le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), le printemps dernier, dans les catégories "affiches", "messages télévisés" et "messages audio".

Cet été, le prix qu'ils ont remporté a été réalisé, soit le privilège de voir leurs oeuvres traitées par des professionnels et diffusées dans les médias d'information dans le cadre d'une campagne publicitaire.

L'affiche gagnante est l'oeuvre de Vincent Gosselin, Marc-Antoine Beaudoin et Jean-Félix Lacroix. Ils ont su attirer l'attention avec un procédé pourtant fort simple, avec des mots en noir éparpillés sur le papier, énumérant une multitude de pratiques sexuelles douteuses, et en inscrivant au centre, en rouge, "Trouvez l'amour". L'originalité de leur procédé leur a valu ce premier prix.

Un graphiste a donc travaillé sur leur affiche, qui sera reproduite bientôt dans une publicité qui paraîtra dans La Tribune.

Une autre équipe, composée d'Elisabeth Léger, Sara Laflamme, Kelly Godbout et Pascale Boutin-Guertin, a monté un sketch qui a été filmé par TQS. Il montre quelques filles discutant de la dernière nuit qu'une d'elles a passée avec un autre gars que son ami de coeur... Un comportement qu'elle banalise d'ailleurs, ce que les autres n'approuvent pas.

Ce sketch a commencé à être diffusé à l'intérieur d'un message publicitaire, sur les ondes de TQS et de Radio-Canada.

Enfin, l'équipe d'Ariane Bachand et Kathryn Gagnon s'est démarquée dans la catégorie "message audio" et a produit, cet été, un message à la radio de Génération Rock 104,5.

"Ç'a été une belle expérience. On ne pensait pas que ça irait si loin. Dans notre message, on pense qu'il faut s'écouter et ne pas se laisser influencer, donc pas nécessairement suivre le partenaire dans ce qu'il propose comme pratique sexuelle", a témoigné Kathryn Gagnon.

Un professeur fier

Leur enseignant, Normand Beaudoin, semblait heureux et fier des résultats obtenus par tous ses protégés.

"Je me suis servi de l'offre du CALACS pour les faire réfléchir sur les conduites morales liées à la sexualité. Notre contexte social leur met de la pression, les influence sur leurs choix en sexualité. Ce sujet ne touche pas seulement les petites filles, mais autant les garçons. On est tous touchés par ça. C'est rendu que deux êtres humains qui s'aiment, ce n'est plus suffisant en sexualité. Il faut ajouter des jouets sexuels, des pratiques qu'on n'approuve pas toujours, mais qui sont à la mode ou dans l'actualité de plus en plus", affirme M. Beaudoin.

La Tribune, 6 octobre 2007, p. S30

GHB: l'Université fait de la prévention

SHERBROOKE — Des activités de prévention ont déjà été organisées auprès de la population étudiante afin de la sensibiliser aux dangers des drogues du viol, selon le vice-recteur à la communauté étudiante de l'Université de Sherbrooke, Jean Desclos.

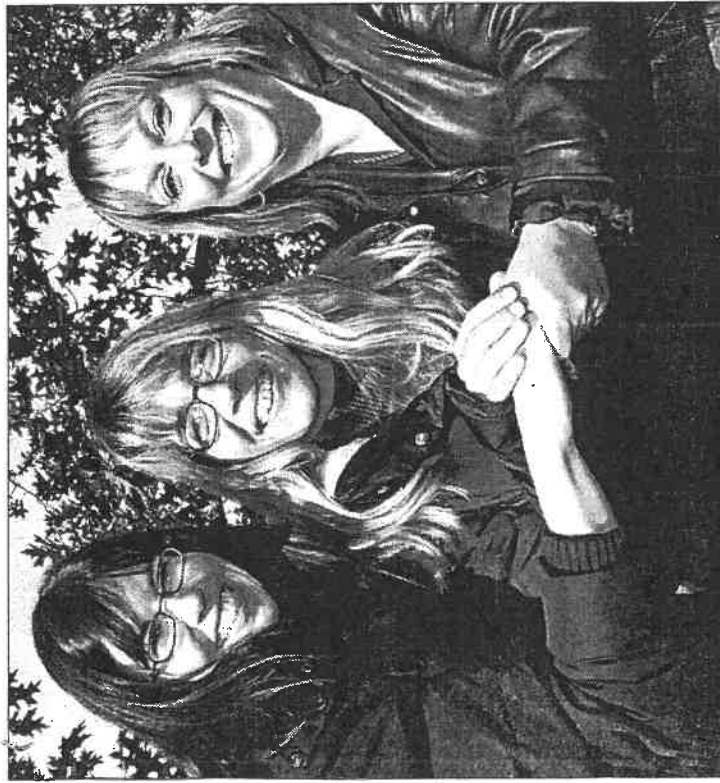
Rappelons qu'une dizaine d'étudiantes de l'Université de Sherbrooke ont affirmé à *La Tribune* avoir été victimes de ce type de drogues dans un bar du centre-ville de Sherbrooke. Des nausées, des pertes d'inhibition et des pertes de mémoire leur font croire que du GHB aurait pu être mis dans leurs verres.

Cependant, estime M. Desclos, la possibilité d'action de l'institution est très limitée, notamment en ce qui concerne les activités des étudiants à l'extérieur des campus. «On a affaire à de jeunes adultes», souligne-t-il.

— Isabelle Pion

La Tribune, 9 octobre 2007, p.

Le bénévolat au CALACS, une façon de changer le monde



IMACOM CLAUDE POULIN

Déprimant le bénévolat au CALACS? Que non! Les sourires de Mélissa Leblond, de Mylène Boisvert et de Lauriane Robinson en témoignent.

Geneviève
PROULX

Il n'y a pas de moment précis pour avoir besoin de parler d'une agression sexuelle survenue dernièrement. Il n'y a pas de temps déterminé pour être victime d'un viol et avoir besoin de support pour traverser tout le processus de la trousse médico-légale. Il n'y a pas d'heure destinée pour se confier sur cet inceste dont on a été victime dans l'enfance. C'est pour ces raisons que l'équipe de bénévoles du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'Estrie (CALACS) est en fonction nuit et jour, du lundi au dimanche. Mais pour y arriver, l'organisme a besoin de bénévoles.

« Nous travaillons présentement avec une dizaine de bénévoles et notre objectif est d'augmenter ce nombre à 20. Ces personnes choisissent le nombre de soirs par mois qu'elles veulent

être de garde. Si un appel survient ou si une femme a besoin d'accompagnement à l'hôpital, la bénévoles doit se montrer disponible », explique la responsable de la gestion au sein du CALACS, Mylène Boisvert.

Lauriane Robinson et Mélissa Leblond ont répondu oui à l'appel de l'organisme en décembre dernier.

« J'ai un diplôme en psychoéducation et je voulais aller chercher de l'expérience. L'offre du CALACS tombait bien », explique Mélissa.

Quant à Lauriane, l'envie de faire de bénévolat la tenait depuis longtemps. « Mais je ne savais pas où. Quand j'ai vu l'appel du CALACS dans le journal, je savais que j'avais trouvé », explique-t-elle.

Deux journées et demi de formation plus tard, les deux jeunes femmes étaient d'attaque. « C'est un week-end intense, mais on apprend énormément », avoue madame Robinson. Des cours d'é-

coute active, sur l'accueil des victimes, des explications sur la trousse médico-légale et sur le processus judiciaire ainsi que sur les interventions à faire en situation de crise étaient à l'ordre de cette fin de semaine d'apprentissages.

Les deux nouvelles bénévoles ont surtout eu affaire à des coups de fil de femmes en quête d'une oreille attentive depuis qu'elles chassent leurs nouveaux souliers d'accompagnantes au CALACS. « Pour ma part, j'ai accompagné cinq femmes à l'hôpital dans tout le processus post-agression sexuelle. Je suis là pour bien leur expliquer leurs droits et pour les renseigner sur leurs choix. », explique Mélissa.

Difficile ces accompagnements? « Je ne cherche pas à penser à l'agresseur dans ces moments. Je regarde plutôt comment la femme peut être forte dans un tel moment », raconte-t-elle.

« Le CALACS, c'est particulier. C'est comme une famille. Nous sommes là pour amener des changements et ça prend des gens pour défaire les mythes qui persistent. Je serai encore bénévole longtemps », assure Lauriane.

Intéressée par l'aventure? On s'informe au CALACS en composant le 819 563-9999.

DROGUE DU VIOL

Une femme intoxiquée par semaine à Sherbrooke

RENÉ-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — En moyenne, une femme par semaine a rapporté au CHUS, au SPS ou au CALACS avoir été intoxiquée par les drogues du viol depuis le début 2007.

Les données mises à jour en septembre 2007 rapportent que déjà 31 personnes ont signalé l'événement problématique dont elles ont été victimes, dans le cadre de la compilation des situations des drogues du viol sur le territoire de Sherbrooke.

«Ce nombre de dénonciations est vraiment important. Surtout

lorsque l'on considère que les agressions sexuelles demeurent le crime le moins dénoncé. Plusieurs cas d'intoxication peuvent échapper à nos statistiques», explique la porte-parole du CALACS de l'Estrie, Josée Anctil.

La moitié des femmes affirmait avoir été agressées sexuellement après l'intoxication, dont deux cas où elles croient avoir été victimes de viol collectif.

Alors que le groupe d'âge des victimes des drogues du viol se situait principalement autour des 18 à 29 ans (69 pour cent) du début de l'année jusqu'au mois de juin, l'âge de la moyenne des

victimes de juin à septembre se situait autour de 24 à 45 ans (66 pour cent).

«Nous sommes loin du mythe de la jolie jeune fille. Le groupe d'âge des victimes a changé. Nous notons aussi que plusieurs femmes ont rapporté de juin à septembre que les situations problématiques sont survenues dans des bistros ou des restos-pubs. Concernant les bars, ce sont les mêmes établissements qui continuent d'être nommés», note Josée Anctil.

Cette dernière constate qu'au cours des derniers mois, les femmes semblent avoir pris le réflexe de dénoncer rapidement

une situation d'intoxication aux drogues du viol.

«Près de la moitié des femmes rapportent une situation d'intoxication en moins de 24 heures. On atteint presque 75 pour cent de dénonciation dans un délai de moins de cinq jours», mentionne Josée Anctil.

Ces données du portrait des drogues du viol à Sherbrooke révèlent aussi que le «*Black out*» est l'apport dans tous les cas d'intoxication.

«Dans la plupart des cas (67 pour cent), les femmes affirment avoir consommé un alcool fort mélangé avec un jus au goût acidulé comme l'orange. Un tel

récit des événements revient souvent. Plus de la moitié des ces personnes intoxiquées affirment avoir bu entre un et quatre verres avant de ressentir les symptômes relatifs aux drogues du viol», constate Josée Anctil.

Une fois le portrait complété sur une année, le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'Estrie entend cibler les endroits où un support pourra être donné afin de prévenir les intoxications aux drogues du viol.

«Il est certain que nous voulons rapprocher les tenanciers de bar à ce sujet», mentionne la porte-parole du CALACS.

La Tribune, 21 novembre 2007
P. 3

La Tribune

La Tribune (Sherbrooke, Qc)

Actualités, vendredi, 7 décembre 2007, p. 9

Sex inc., des ados sensibilisés

Isabelle Pion

SHERBROOKE - Chandail bedaine, strings et images plus que suggestives: sans aucun doute, l'hypersexualisation a un impact considérable sur les jeunes filles et les garçons.

C'est notamment ce que met en lumière le documentaire *Sexy inc. - Nos enfants sous influence*, que la réalisatrice Sophie Bissonnette a présenté, hier, au Tremplin 16-30 de Sherbrooke, à l'initiative du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'Estrie (CALACS).

La réalisatrice a interviewé des psychologues, des sexologues, des intervenants en milieu scolaire et des jeunes sur la question. Pas de doute, le document fait réfléchir. "Je me révolte de voir qu'on est en train de voler l'enfance des enfants, en les habillant comme des adultes... en leur faisant vivre des sentiments qu'ils ne sont pas capables de gérer à cet âge", commente une directrice d'école, qui estime que le phénomène laisse des traces. Parmi les conséquences de cette pression sociale, le film évoque les troubles alimentaires, la dépression et l'atteinte à l'estime de soi, entre autres.

Pour réaliser ce film, Sophie Bissonnette a été approchée par l'organisme Y des femmes de Montréal. "On avait l'impression qu'on assistait à un phénomène récent, mais qui s'accroît et qui demande une mobilisation rapide", commente Mme Bissonnette. Un vaste projet, visant notamment à documenter le phénomène, a été lancé parallèlement par le service aux collectivités de l'UQÀM.

Le film produit par l'Office national du film du Canada (ONF

accorde aussi une grande place à des initiatives de la région. L'équipe de tournage s'est intéressée à la Journée de réflexion sur le phénomène de la sexualisation, organisée par le CALACS en mai dernier. On peut notamment entendre les réflexions des élèves du Collège François-Delaplace, de même que les propos de l'enseignant du Collège Mont Notre-Dame Daniel Coulombe, qui a mené plusieurs projets sur ce thème. Le CALACS a amorcé une réflexion sur cette question il y a maintenant quatre ans. Depuis, plusieurs initiatives ont été mises de l'avant, dont la création d'outils afin de sensibiliser les jeunes.

Le film donne aussi l'occasion d'entendre ce que les adolescents ont à dire sur cette question. "On baise, on ne s'aime pas. Let's go, on y va. Un, deux, trois, passez au lit", lance une adolescente.

Au cours de la discussion qui a suivi la présentation du film, une travailleuse sociale a dénoncé l'inertie du gouvernement face à cette question. "Ce qui me donne de l'espoir, c'est la réaction des jeunes. Ils sont très mal à l'aise avec ces images", observe Mme Bissonnette.

La Tribune, 7 décembre 2007, p. 9

BÉNÉVOLAT ... UN GESTE DU CŒUR

Saviez-vous que 87 000 québécoises seraient victimes d'agressions sexuelles chaque année et que seulement 6% de ces agressions sont déclarées aux sources policières. Il ne faut pas oublier qu'avant 1996, le viol n'était même pas défini comme un crime!!

La mission de C.A.L.A.C.S., qui est un organisme à but non lucratif, est d'offrir divers services aux femmes ayant vécu des agressions à caractère sexuel : 1. Une aide directe ; soit aux services d'urgences, d'accompagnement. 2. Groupe de soutien; prévention et sensibilisation visant à informer la population comme une campagne « drogue du viol », la sécurité urbaine; 3. Cours d'autodéfense. C.A.L.A.C.S. offre un service gratuit et confidentiel 24 heures par jours et 7 jours par semaine.



Mme Josée Anctil

J'ai rencontré Mme Josée Anctil, travailleuse sociale et intervenante depuis 14 ans pour C.A.L.A.C.S. Estrie. C'est avec beaucoup de compassion qu'elle parle de ces enfants, ces femmes, victimes des crimes de pouvoir. « Il y a tellement de potentiel féminin gaspillé par le traumatisme de l'agression ». Si on parle par exemple d'une petite fille agressée, son mécanisme de protection qui est de se réfugier dans sa santé mentale, devient un pas vers sa destruction à l'âge adulte et se transforme souvent en « Maladie mentale » si le traumatisme subi est géré comme quantité négligeable.

La plupart des femmes agressées ont l'impression de devenir folles ou pas normales dans leurs réactions. Mais... *Est-ce elles ou ce qu'elles ont vécu qui n'est pas normal???*

Une partie de la guérison se crée au moment où tu brises « le secret » et la mission des intervenants de C.A.L.A.C.S. est d'aider ces survivantes à réagir « sainement » à ce traumatisme. Leur objectif est de rendre ces femmes adéquates dans la gestion de crise, car l'agression sexuelle est un crime très grave et teinte toute la vision du futur de ces femmes.

Centre d'aide et de lutte contre



les agressions à caractère sexuel

« *Quand tu commences à t'impliquer pour C.A.L.A.C.S., t'as pas le choix de grandir car tu travailles avec la folie du monde, souvent on prend plus soin des agresseurs que de l'abusée. C'est fou!* »

Madame Anctil songe à préparer sa sortie depuis 3 ans et à passer la relève car le stress de compassion guette souvent les intervenants de première ligne. *La peine est plus grande et la colère plus vive face à ton impuissance à contrôler ces injustices. C'est un travail qui n'aura jamais de fin ou plutôt ce n'est pas un « job » c'est un engagement car ces femmes abusées, tu les portes dans ton cœur.* Madame Anctil va continuer la relation d'aide mais pas seulement avec des traumatismes d'agression sexuelle. Par contre, elle continuera toujours de donner du temps comme personne ressource à C.A.L.A.C.S.

Le réseau de C.A.L.A.C.S. est évidemment formé de femmes exclusivement et Madame Anctil termine l'entrevue en disant que la réalisation des femmes est grandiose quand elles travaillent en solidarité. C'est magnifique! Merci pour ce beau témoignage

Madlen Guillemette
Secrétaire aux communications



ENSEMBLE RÉAGISSONS!

C.P. 1594, Sherbrooke (Quebec) J1H 5M4
Téléphone: (819) 563-9999 - Télécopieur: (819) 563-0359
calacsestrie@videotron.ca

SEPTIÈME PARTIE

SUVIS DE DOSSIERS JUDICIAIRES PORTÉS PAR LE CALACS

La Tribune, 13 avril 2007
p. 4

Robert Morin renonce à son droit d'appel

RENÉ-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@atribune.qc.ca

SHERBROOKE — Robert Morin renonce à aller en appel de la décision rendue le 30 mars dernier concernant le faible montant des dommages que lui a été attribué malgré la faute reconnue par le juge Yves Tardif de la Cour supérieure.

L'homme d'affaires sherbrookoise a fait part de cette décision à son avocat Me Jean Bellehumeur au cours des dernières heures.

«Robert Morin souhaite tourner définitivement la page de cet épisode de sa vie. Il souhaite s'occuper de sa famille et de sa santé», explique Me Bellehumeur.

Robert Morin avait intenté une poursuite civile de 1 175 000 \$ contre deux enquêteurs de la Sûreté du Québec, deux procureurs de la Couronne et le procureur général du Québec pour arrestation illégale, atteinte à la vie privée, atteinte à la dignité et à la réputation, mais s'est vu octroyer un montant bien

inférieur par le tribunal, soit 36 000 \$.

«Sur le fond, le juge nous a donné raison. Il reconnaît que Robert Morin n'aurait jamais dû être arrêté et emprisonné. La décision rétablit les faits. Cependant, le juge ne lui a pas accordé les montants souhaités. Malgré cela, il ne veut pas aller plus loin, car ce n'était pas une question d'argent», explique Me Bellehumeur.

Arrêté en 1999, Robert Morin avait été incarcéré, puis accusé

d'agression sexuelle d'une femme de 30 ans en compagnie de son ami Pierre-Paul Bourassa. Au terme d'un procès fort médiatisé en mai 2000, les deux hommes avaient été blanchis par un jury. Décision confirmée en 2003 par la Cour d'appel.

Pierre-Paul Bourassa doit faire entendre ses témoins le 2 mai prochain concernant les dommages subis par toute cette affaire.

Cette étape des procédures avait été reportée lors de l'audition de la

poursuite civile qui s'était déroulée à la fin du mois de janvier dernier.

Du côté des procureurs du ministère de la Justice du Québec, la décision n'est pas encore arrêtée relativement à un éventuel appel de la décision du juge Tardif.

«Nous n'avons pas encore terminé l'analyse du dossier. Il nous reste encore deux semaines avant l'expiration du délai d'appel. Nous allons compléter notre analyse d'ici là», mentionne Me Jocelyne Larouche.

La Tribune Samedi 21 avril 07

Actualités / 3

Rénauld Côté n'aura pas de nouveau procès

RÉNÉ-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@atribune.qc.ca

SHERBROOKE — L'appel de Rénauld Côté pour faire reprendre son procès a été rejeté hier par le banc de trois juges de la Cour d'appel du Québec.

Dans une décision unanime, les juges Allan R. Hilton, François Doyon et Nicole Duval-Hesler rejettent le pourvoi de celui que l'on surnomme le «monstre coupable de 14 chefs d'accusation d'inceste, d'agression sexuelle et de séquestration sur sa fille Isabelle en 2003.

L'argument de la défense repré-

sentée par Me Clément Moneroso et Me Marie-Hélène Giroux selon lequel le procès n'a pas été équitable en raison du refus de changement de venue, de la couverture médiatique du procès et l'attitude de la procureure de la Couronne n'a pas été suffisant pour convaincre les trois juges d'en ordonner un nouveau.

«La médiatisation d'un procès criminel n'est pas chose rare. L'existence de reportages multiples, non plus que leur teneur, n'empêche pas la justice d'être rendue si les mises en garde appropriées sont faites (...) Il appert du reste que le Procureur général ne peut avoir eu sur le jury l'influence que lui at-

tribue l'appelant puisque ce dernier a été acquitté de trois chefs d'accusation d'agression sexuelle, dont un armé, malgré l'affirmation de la substitut du Procureur général que les témoins concernés disaient la vérité», expliquent les trois juges dans leur décision.

Les trois magistrats du plus haut tribunal au Québec ont aussi rejeté la prétention des avocats de Rénauld Côté qui alléguaient que le juge Paul-Marcel Bellavance de la Cour supérieure avait erré en droit en ordonnant que Côté purge la moitié de sa peine avant d'être admissible à une libération conditionnelle.

Côté avait été condamné à purger une peine de 14 ans et cinq mois



Rénauld Côté

de pénitencier pour les sordides gestes qu'il a posés.

«Le juge de première instance a très bien compris son rôle au niveau de l'imposition de la peine et s'en est acquitté admirablement dans un jugement solidement étayé et motivé. La situation était exceptionnelle et le juge a eu raison de la traiter comme telle. Il n'y a pas lieu d'intervenir pour modifier la peine imposée», explique la juge Hesler pour les trois magistrats dans une décision de vingt pages.

Rappelons que la fille de Rénauld Côté, Isabelle, est décédée en juillet 2004 mais aucun lien criminel n'a été établi entre ce décès et les gestes posés par son père.

La Tribune,
21 avril 2007 p. 3

Rénauld Côté veut porter sa cause devant la Cour suprême

RENÉ-CHARLES QUIRION

rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Rénauld Côté souhaite obtenir l'autorisation de porter sa cause devant la Cour suprême du Canada.

Ses avocats, Me Clemente Monterosso et Me Marie-Hélène Giroux, ont fait parvenir à Ottawa leur demande d'autorisation d'en appeler du jugement de la Cour d'appel du Québec rendu contre Côté en avril dernier.

Rénauld Côté avait été reconnu coupable de 14 chefs d'accusation d'inceste, d'agression sexuelle et de séquestration sur sa fille Isabelle en 2003 et condamné à 14 ans et cinq mois de prison.

Les avocats de Côté souhaitent que le banc de neuf juges du plus haut tribunal au pays se penche

sur la question «quels sont les limites à la sagesse d'un jury?»

Selon eux, le procès de Rénauld Côté n'était pas équitable pour trois principales raisons qui n'ont pas été jugées suffisantes pour que la Cour d'appel ordonne un nouveau procès. «La trop grande couverture médiatique a empêché mon client d'avoir un procès juste et équitable. La plaidoirie de la procureure de la Couronne qui donnait son avis sur la crédibilité de la victime a aussi entaché l'équité du procès. D'autant plus que la victime n'avait pu être entendue et donc contre-interrogée concernant sa crédibilité», explique Me Monterosso.

Les avocats de Côté mentionnent qu'aucune jurisprudence au Canada n'a été établie concernant la prétention des trois juges de la Cour d'appel à l'effet que le jury pouvait faire la part des choses concernant ces aspects de la cause.

«Les juges de la Cour d'appel ont affirmé que la médiatisation avait mené le procès au bord du précipice. Ils ont aussi relevé des erreurs dans la plaidoirie de la Couronne laissant au jury faire

la part des choses. Il y a des limites à la sagesse d'un jury et nous souhaitons qu'elles soient établies. Il faut baliser cette question», croit Me Monterosso.

La demande d'autorisation a été déposée à la Cour suprême et communiquée aux procureurs aux poursuites criminelles, Me Hélène Fabi et Me Henri-Pierre Labrie, hier matin.

La poursuite dispose de 30 jours pour répondre à cette demande d'autorisation après quoi le demandeur peut offrir une courte réplique dans un délai de dix jours. Trois juges du plus haut tribunal au pays devraient rendre une réponse concernant cette demande en autorisation d'en appeler devant la Cour suprême au début de l'automne.

Si l'autorisation est accueillie, la cause doit être entendue dans un délai de douze mois.

C'est par une décision unanime que les juges Allan R. Hilton, François Doyon et Nicole Duval-Hesler avaient rejeté le pourvoi de celui que l'on surnomme le «monstre de Magog».

La fille de Rénauld Côté, Isabelle, est décédée en juillet 2004.

La Tribune, 20 juin 2007, p. 2

Serge Côté arrêté dans un parc

CLAUDE PLANTE

claud.plante@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Le plus jeune des garçons de la tristement célèbre famille Côté de Magog est de retour derrière les barreaux. Le fils de Rénéald Côté, Serge, a été arrêté par les policiers du Service de police de Sherbrooke (SPS) mardi soir au parc Victoria.

Il était interdit pour lui de se trouver dans un parc, à la suite de sa remise en liberté après son

arrestation, à l'automne dernier, pour une affaire de maison de débauche.

Il devra demeurer derrière les barreaux en attendant la suite des procédures, le 3 juillet, indique son avocat, Jean Leblanc. On doit faire maintenant face à une accusation de bris de probation.

Au début de novembre, le SPS avait frappé un grand coup avec le démantèlement de deux maisons de débauche et l'arrestation

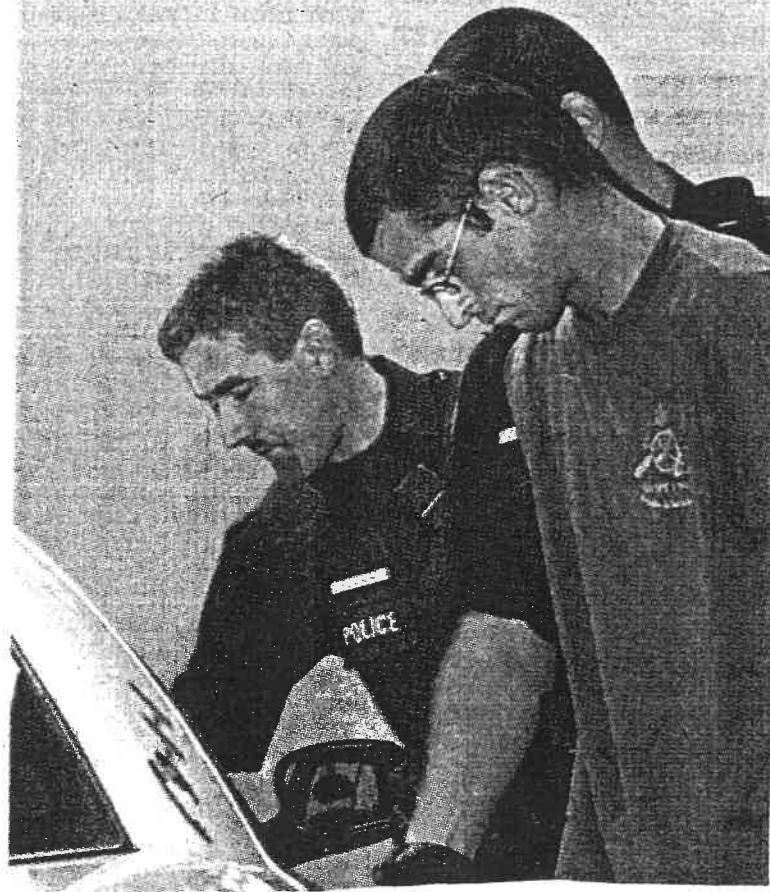
de neuf personnes en l'espace de deux jours, dont le bien connu Serge Côté.

Rappelons que Côté, frère cadet de Donald et fils de Rénéald Côté, avait plaidé coupable, le mardi 16 décembre 2003, à une douzaine d'accusations (agressions sexuelles à répétition, agressions sexuelles armées, agressions sexuelles à plusieurs, inceste, séquestration) à l'endroit de sa sœur Isabelle, aujourd'hui décédée.

DÉBOUTÉ

HUGO BERNIER PERD EN APPEL

La Cour d'appel a rendu une décision unanime hier, condamnant le meurtrier de Julie Boisvenu à rester derrière les barreaux. Reconnu coupable d'enlèvement, de séquestration, d'agression sexuelle et de meurtre en 2004, Hugo Bernier devra donc purger sa sentence d'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans. Pierre-Hugues Boisvenu a estimé que cette décision « ferme la porte de cet événement ». **À LIRE EN PAGE 3**



Hugo Bernier débouté en Cour d'appel

RENÉ-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Hugo Bernier restera derrière les barreaux.

Dans une décision unanime rendue hier, la Cour d'appel du Québec a débouté le meurtrier de Julie Boisvenu.

La condamnation de prison à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans pour le meurtre au premier degré de la Sherbrookoise de 27 ans est maintenue. Le 30 octobre 2004 au palais de justice de Montréal, Hugo Bernier avait été reconnu coupable d'enlèvement, de séquestration, d'agression sexuelle puis du meurtre de Julie Boisvenu survenu le 23 juin 2002.

«Après dix mois, nous avions hâte que cette décision soit rendue. Il y a plus de cinq ans que les procédures judiciaires perdurent. Nous étions quand même optimistes que l'appel de Bernier soit rejeté. Cette décision permet de fermer la porte de cet événement», explique le père de la victime, Pierre-Hugues Boisvenu.

Il mentionne que ses énergies

psychologiques et émotionnelles pourront maintenant être tournées vers l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD) qu'il a fondée à la suite du décès de sa fille.

«Cette décision de la Cour d'appel nous redonne de bons sentiments envers le système de justice. Il reste toujours que les criminels ont davantage de droits que les victimes. Cet appel d'Hugo Bernier m'apparaissait davantage une façon de réparer des erreurs de l'avocat de la défense au procès qu'un débat sur de véritables points de droit», estime M. Boisvenu.

Le père de Julie Boisvenu estime que le système de justice mettra un frein aux intentions, si Bernier les expriment, de porter la cause en Cour suprême du Canada.

«Il y a des limites à faire payer les contribuables. Étant donné qu'il est sur l'aide juridique, il faut voir où est l'intérêt public. J'espère que ça va s'arrêter là», souhaite Pierre-Hugues Boisvenu.

Les juges Paul-Arthur Gen-



ARCHIVES LA TRIBUNE. JESSICA GARNEAU

Pierre-Hugues Boisvenu

dreau, Yves-Marie Morissette et Allan R. Hilton ont rejeté les arguments d'appels que l'avocat de Bernier a fait valoir en novembre 2006.

La défense estimait que la juge du procès, Lise Côté, avait commis des erreurs de droit notamment en permettant au co-détenu de Bernier de témoigner lors du

procès et en laissant la poursuite déposer les antécédents judiciaires de Bernier lors du contre-interrogatoire de son témoignage.

«Le jury a conclu à l'évidence que M. Bernier a enlevé, agressé sexuellement et tué. Il a disposé de son corps de manière dégradante, la laissant en bordure d'une route de campagne...», explique le juge Hilton en conclusion de la décision du banc de trois juges.

Rappelons que Bernier avait traqué Julie Boisvenu vers 4 h du matin dans la rue Wellington à 15 ans.

Sud le 23 juin 2002.

Il avait suivi la jeune femme avant de la pousser dans son véhicule et la conduire sur le chemin Rivard dans l'arrondissement de Brompton. C'est à cet endroit qu'il a commis les sordides gestes d'agression sexuelle avant de lui enlever la vie puis de laisser son corps inanimé en bordure de cette route de campagne.

Hugo Bernier ne pourra s'adresser à un jury avant juin 2017 pour faire réduire sa période d'admissibilité à une libération conditionnelle de 25 ans à 15 ans.



ARCHIVES LA TRIBUNE. JOCELYN RI

Hugo Bernier devra purger la peine de prison à perpétuité que lui a imposée le juge de première instance 2004. Ainsi en a décidé la Cour d'appel du Québec hier.

La Tribune, 4 août 2007
P. 3

Hugo Bernier s'adresse à la Cour suprême

« Les criminels ont plus de droit que les victimes », déplore Pierre-Hugues Boisvenu

RENÉ-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Hugo Bernier va s'adresser au plus haut tribunal du pays afin de demander un nouveau procès pour le meurtre au premier degré de Julie Boisvenu.

En août dernier, sa condamnation de prison à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans pour le meurtre au premier degré, l'enlèvement, la séquestration et l'agression sexuelle de la Sherbrookoise de 27 ans était maintenue par la Cour d'appel du Québec. Le 30 octobre 2004 au palais de justice de Montréal, Hugo Bernier avait été reconnu coupable d'enlèvement, de séquestration, d'agression sexuelle puis du meurtre de Julie Boisvenu survenu le 23 juin 2002.

L'accusé n'a pas à purger 25 ans de prison au minimum sans avoir le sentiment que justice a été rendue», croit l'avocat de la défense, qui remplit un mandat de l'aide juridique, mais qui refuse de le confirmer.

Le père de la victime, Pierre-Hugues Boisvenu, est complètement renversé par le fait que la société doive payer pour le droit d'appel de l'assassin de sa fille.

«Devant la justice, les criminels ont plus de droit que les victimes. Le système finance les

criminels. Ça n'a aucun sens qu'il pousse sa cause jusque-là», déplore M. Boisvenu.

Celui qui a fondé l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues a fait une demande d'accès à l'information pour savoir à combien s'élevaient les frais de défense de l'assassin de sa fille.

«J'estime que ça dû au moins coûter 50 000 \$. La famille, nous avons reçu à peine 600 \$. Je ne comprends pas qu'il ait droit à ce que ses frais judiciaires soient payés après qu'un jury

l'ait condamné rapidement et que la Cour d'appel ait confirmé unanimement cette décision? Nous avons un véritable problème social lorsque nous permettons à un tel criminel de pouvoir encore dépenser l'argent des contribuables pour faire une demande à la Cour suprême», soutient Pierre-Hugues Boisvenu.

Au plan juridique, cette demande d'autorisation d'appeler à la Cour suprême demeure sa dernière chance de s'en sortir.



ARCHIVES LA TRIBUNE, JESSICA GARNEAU

Pierre-Hugues Boisvenu



ARCHIVES LA TRIBUNE, JOCELYN RIEDEAU

Hugo Bernier

L'avocat de Bernier, Me Daniel Royer, entend s'appuyer sur deux points majeurs dans sa requête pour que la cause soit entendue devant un banc de neuf juges. La défense estime que le dévoilement du témoignage du co-détenu de Bernier pendant le procès a brimé son droit à une défense juste et équitable.

«La question de l'écoute électronique pendant le procès de mon client est un point important. Le dévoilement de toute la preuve de la poursuite avant le procès est une obligation constitutionnelle. Je n'ai trouvé aucune jurisprudence à ce chapitre au Canada, pas plus que les deux avocats lors du procès de première instance. Dans son jugement, la Cour d'appel a dit de ne pas faire cela, mais sans donner le remède approprié, soit un nouveau procès», estime Me Royer.

Dans son mémoire qui doit être déposé d'ici le début octobre, soit 60 jours après le verdict de la Cour d'appel du Québec, Me Royer va aussi plaider que les directives de la juge Lise Côté au jury étaient erronées concernant les aveux qu'a faits Bernier à son co-détenu de même qu'à l'un de ses amis.

«Ce n'est pas à la juge de déterminer de la crédibilité de l'accusé lors de son témoignage, mais aux membres du jury.

La Tribune, 5 septembre 2007
p. 7

La Cour suprême n'entendra pas Renald Côté

Le père incestueux a épuisé ses recours légaux et restera derrière les barreaux



RENÉ CHARLES
QUIRION

rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Renald Côté devra demeurer derrière les barreaux jusqu'à la fin de sa peine ou jusqu'à ce qu'il obtienne une libération conditionnelle.

La Cour suprême du Canada a rejeté hier la demande de Côté qui réclamait un nouveau procès en se basant sur ce que son avocat considérait comme des erreurs de droit.

Les juges William Ian Corneil Binnie, Marie Deschamps et Rosalie Silberman Abella du plus haut tribunal au pays ont rejeté la demande d'autorisation d'appel ultime de Renald Côté.

L'homme qui est maintenant âgé de 56 ans avait été reconnu coupable en février 2003 de 14 chefs d'accusation d'inceste, d'agression sexuelle et de séquestration sur sa fille Isabelle, puis condamné à 14 ans et cinq mois de prison.

**« Tous les recours
sont maintenant épuisés.
Nous n'avons qu'à
nous incliner
devant la décision. »**

« La Cour suprême a refusé d'entendre notre pourvoi. Tous les recours sont maintenant épuisés. Nous n'avons qu'à nous incliner devant la décision », explique l'avocat de Renald Côté, Me Clemente Monterosso.

Comme il l'avait plaidé devant la Cour d'appel du Québec en janvier 2007, Me Monterosso se basait sur deux principales questions de droit pour espérer obtenir un nouveau procès pour

son client. « La médiatisation et surtout le comportement d'une journaliste pendant le procès a empêché mon client d'avoir accès à un procès juste et équitable. J'ai aussi fait valoir que la procureure de la couronne avait émis son opinion personnelle concernant la crédibilité de la victime, alors que cette dernière n'a pu témoigner. Étant donné que la victime était décédée, il aurait fallu être doublement prudent. Cette erreur était assez grave pour que le juge de première instance in-

terrompe sa plaidoirie », explique Me Monterosso. La Cour d'appel du Québec avait rejeté de façon unanime les arguments de la défense en avril dernier.

La procureure de la poursuite au dossier de Renald Côté, Me Hélène Fabi, est satisfaite de la décision de la Cour suprême de ne pas entendre le pourvoi du délinquant. « Ça fait depuis 2003 que ce dossier est dur. J'ai toujours été convaincue que nous avions établi hors de tout doute raisonnable la

culpabilité de Renald Côté. Avec la fin des procédures, il est facile d'avoir une petite pensée pour Isabelle qui a subi les sévices de son père et ses frères », mentionne Me Fabi. Rappelons qu'Isabelle Côté, la victime principale de toute cette scabreuse affaire, est décédée le jeudi 4 juillet 2002, à l'âge de 22 ans, soit avant même que son père et ses frères ne soient reconnus coupables. Donald et Serge Côté avaient été condamnés respectivement à sept et six années de pénitencier.

La Tribune 12 octobre 07 1/2
p. 3

L'AFFAIRE CÔTÉ

POSSIBLEMENT 1984 À MAI 2001 :
Isabelle Côté subit les sévices sexuels de son père et ses frères.

28 JUIN 2001 :
Renald Côté comparaît une première fois en compagnie de ses deux fils. C'est le début de l'affaire Côté devant les tribunaux.

4 JUILLET 2002 :
La principale victime dans cette affaire, Isabelle Côté, décède à l'âge de 22 ans.

**18 NOVEMBRE 2002 AU
19 JANVIER 2003 :**
Renald Côté subit son procès devant jury au palais de justice de Sherbrooke.

19 JANVIER 2003 :
Renald Côté est reconnu coupable d'inceste et de multiples agressions sexuelles, soit 14 chefs d'accusation sur sa fille Isabelle.

10 MARS 2003 :
Le juge Paul-Marcel Bellavance de la Cour supérieure condamne Renald Côté à 14 ans et 5 mois de pénitencier.

30 MAI 2003 :
Donald Côté plaide coupable à quinze chefs d'accusation.

27 NOVEMBRE 2003 :
Donald Côté condamné à sept ans de pénitencier.

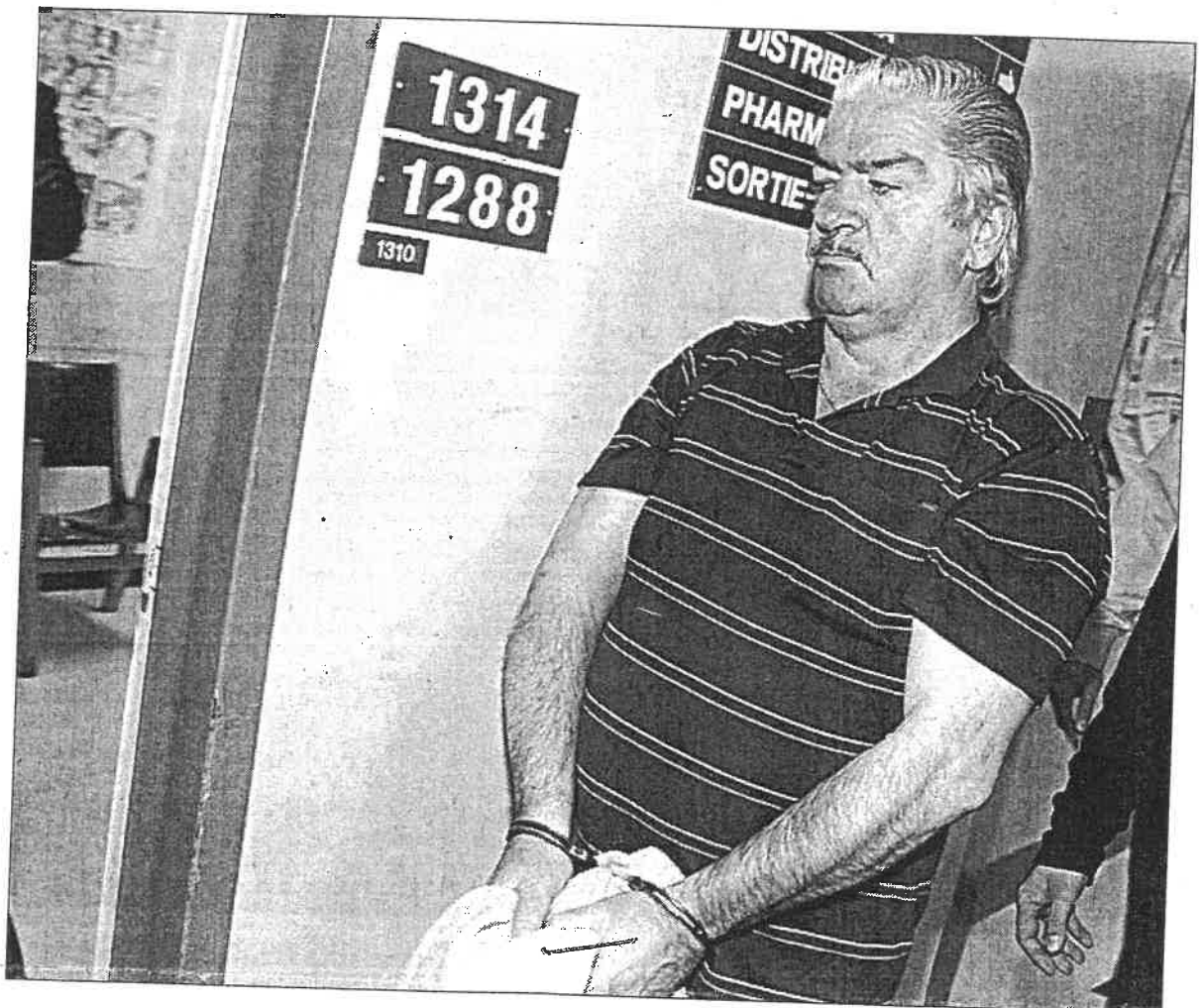
16 DÉCEMBRE 2003 :
Serge Côté plaide coupable à dix chefs d'accusation.

29 JANVIER 2004 :
Serge Côté écope six ans de pénitencier.

16 JANVIER 2007 :
Trois juges de la Cour d'appel du Québec entendent les arguments de Renald Côté qui réclame un nouveau procès.

20 AVRIL 2007 :
La Cour d'appel rejette unanimement le pourvoi de Renald Côté.

11 OCTOBRE 2007 :
La Cour suprême du Canada refuse d'entendre l'appel de Renald Côté.



La Tribune, 12 octobre 2007, p3

2/2¹⁰⁰

21 Février 2008

10 / Actualités

Serge Côté règle ses comptes

RENÉ-CHARLES QUIRION

rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Serge Côté a réglé hier ses comptes avec la justice.

Devant le juge Michel Côté de la Cour du Québec au palais de justice de Sherbrooke, il a plaidé coupable à une accusation d'avoir toléré qu'une pièce de son logement serve de maison de débauche. Le plus jeune des fils de Renald Côté avait été arrêté lors d'une rafle du Service de police de Sherbrooke visant à démanteler des activités de

prostitution au centre-ville de Sherbrooke.

Le événements qui lui étaient reprochés seraient survenus entre le 1er et le 31 octobre 2006. Neuf personnes avaient été arrêtées lors de cette opération qui s'est déroulée en novembre 2006.

L'avocate de la défense Me Mélissa Gilbert et la procureure aux poursuites pénales et criminelles Me Joanny Saint-Pierre ont demandé la confection d'un rapport présentiel.

Lors de son arrestation, Serge Côté se trouvait en probation à

la suite de son plaidoyer de culpabilité enregistré en décembre 2003 relativement à des gestes à caractère sexuels à l'endroit de sa soeur Isabelle. Frère de Donald et fils de Renald, le cadet a aussi trempé dans la sordide affaire d'inceste à Magog.

Côté a donc reconnu hier sa culpabilité à tous les bris d'engagements et de probation portés contre lui. Il a aussi réglé une affaire de vol à l'étalage au Maxi de la rue des Grandes-Fourches.

L'accusé reviendra devant le tribunal le 2 juin prochain pour recevoir sa sentence.

La Tribune, 21 février 2008, p. 10